



Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 MAI 2016





1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA CINQUIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2015-2016)	4
2.1	Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	10
4.1	Interventions et accidents	10
4.2	Inspections réalisées au cours de l'année	12
4.3	Travaux	13
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	15
5.1	Comptes clients	15
5.2	Plaintes	20
6	ANNEXE	22



1 INTRODUCTION

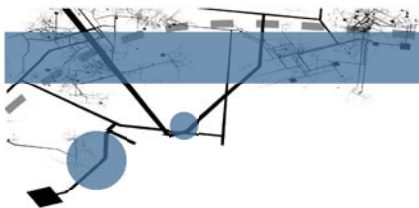
Le 13 septembre 2007, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le Ministère) a signé une entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation, soit quatre mois plus tôt que prévu selon les échéanciers. Comme prévu dans l'entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la cinquième année d'exploitation de l'autoroute 25 en PPP, du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du [Ministère](#)



2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA CINQUIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2015-2016)

2.1 Achalandage

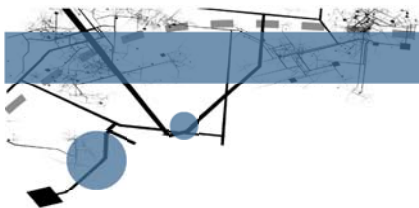
Pour la cinquième année d'exploitation, près de 15,9 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une diminution de 3% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à 16,3 millions de passages. Cette diminution de l'achalandage est liée à la hausse des tarifs entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015. Cette hausse des tarifs de péage prévue à l'entente de partenariat en lien avec le régime graduel d'augmentation des prix a eu l'effet escompté. On peut aussi observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et certains mois d'hiver.

Au total pour l'année, près de 84% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Il est aussi important de noter que les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'année d'exploitation (au mois de juin), comme le montrent les montants inscrits à la grille tarifaire présentée en annexe.

L'atteinte de certains niveaux d'achalandage (moyenne annuelle et en heures de pointe direction principale) est aussi un facteur à l'origine des hausses de tarifs. La nouvelle grille tarifaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2016 ne comporte pas de hausses de tarifs en lien avec le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat.

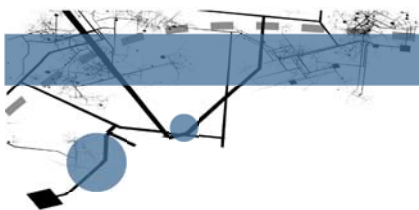


Portrait de l'achalandage – Année 2015-2016 : 15 851 103 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2015	1,381,884	30	46,063	2,971	44,712
Juillet 2015	1,272,958	31	41,063	2,336	44,430
Août 2015	1,332,341	31	42,979	2,613	44,218
Septembre 2015	1,375,777	30	45,859	3,060	43,982
Octobre 2015	1,399,578	31	45,148	3,115	43,706
Novembre 2015	1,343,081	30	44,769	3,052	43,624
Décembre 2015	1,234,553	31	39,824	2,506	43,545
Janvier 2016	1,198,354	31	38,657	2,777	43,470
Février 2016	1,180,910	29	40,721	2,785	43,323
Mars 2016	1,302,968	31	42,031	2,767	43,264
Avril 2016	1,370,816	30	45,694	3,045	43,278
Mai 2016	1,457,883	31	47,028	3,142	43,309

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens ouvrables

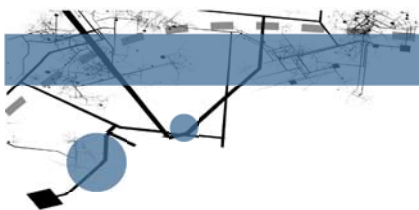


Portrait de l'achalandage – Année 2014-2015 : 16 346 938 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2014	1 409 072	30	46 969	3 117	41 865
Juillet 2014	1 375 655	31	44 376	2 634	42 346
Août 2014	1 409 902	31	45 481	2 853	42 746
Septembre 2014	1 461 985	30	48 733	3 389	43 244
Octobre 2014	1 500 328	31	48 398	3 326	43 561
Novembre 2014	1 372 879	30	45 763	3 245	43 754
Décembre 2014	1 263 341	31	40 753	2 624	44 004
Janvier 2015	1 225 623	31	39 536	2 883	44 174
Février 2015	1 191 335	28	42 548	2 937	44 396
Mars 2015	1 324 728	31	42 733	2 891	44 679
Avril 2015	1 365 723	30	45 524	3 135	44 867
Mai 2015	1 446 367	31	46 657	3 160	44 789

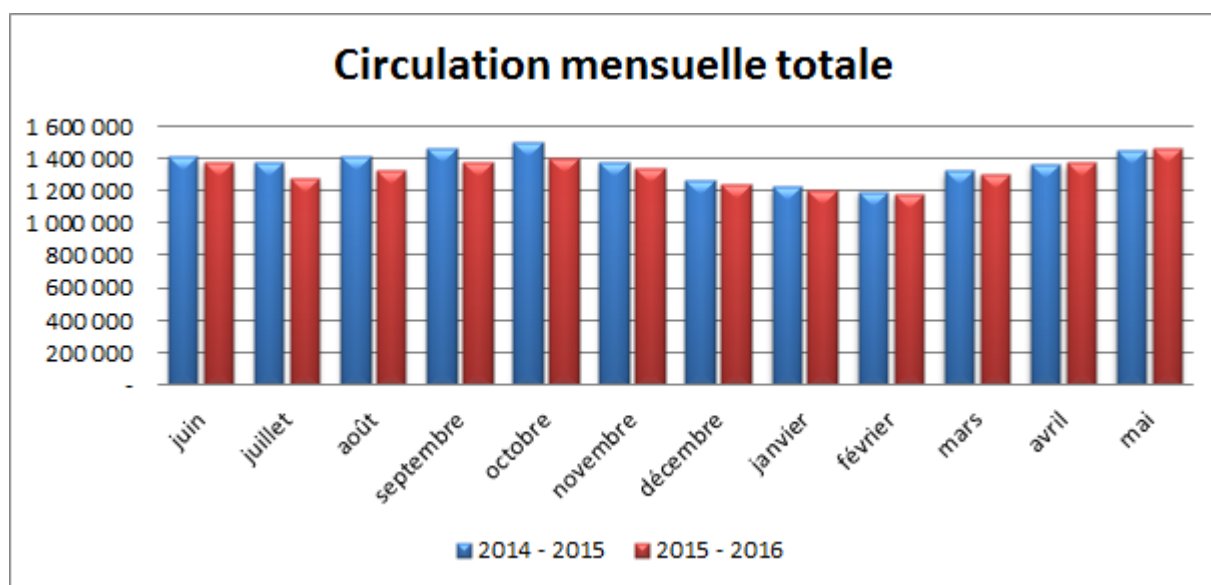
* Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18 h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens ouvrables

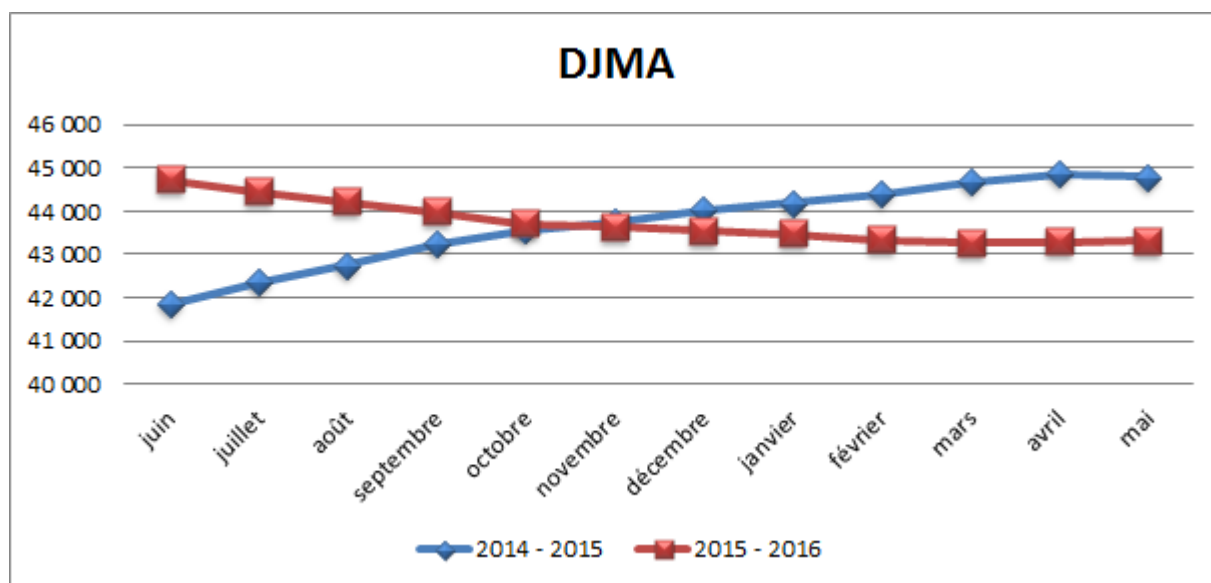


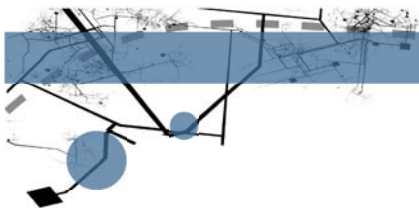
Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

Circulation mensuelle – Comparaison 2015-2016 / 2014-2015

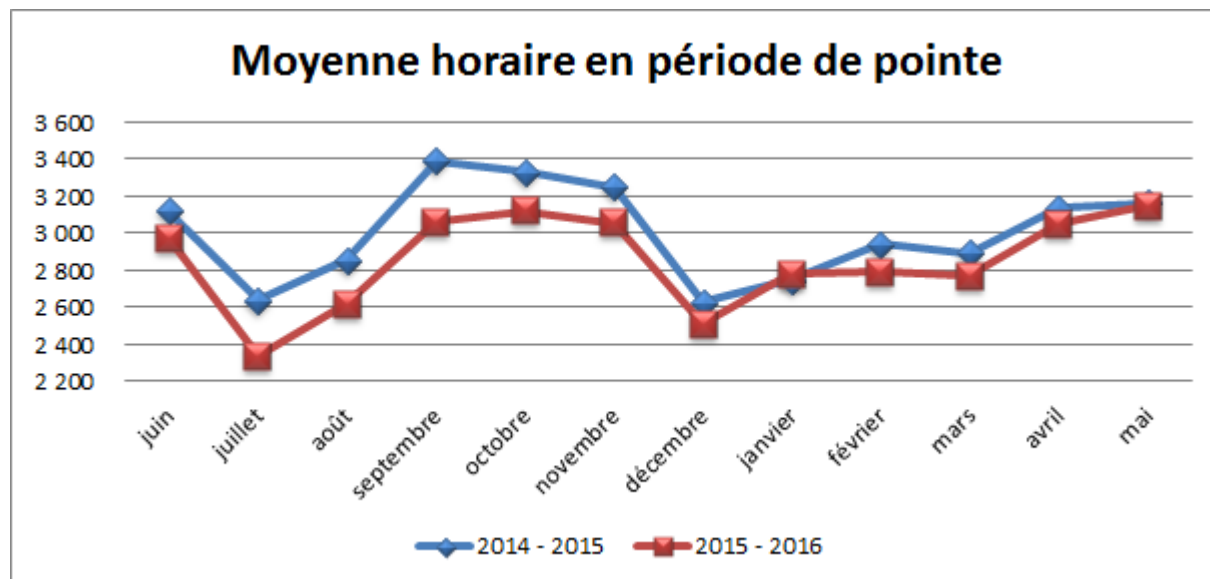


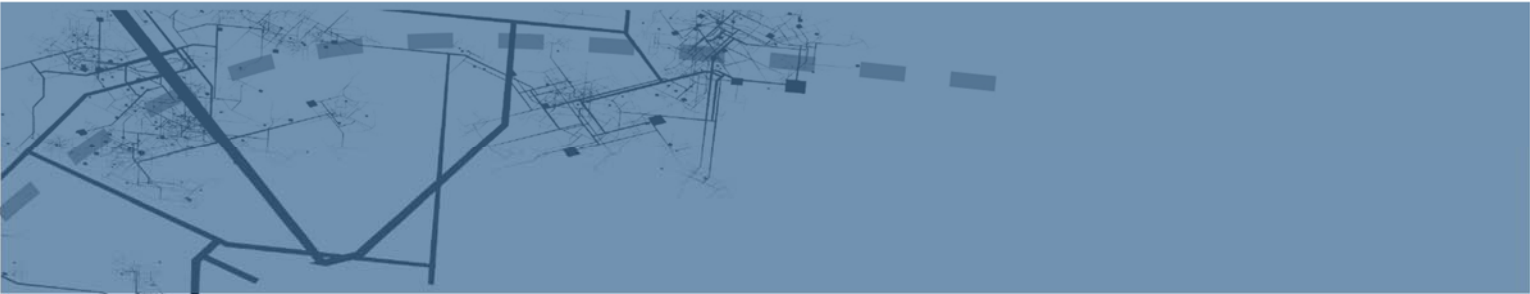
Circulation quotidienne moyenne – Comparaison 2015-2016 / 2014-2015





Circulation en période de pointe – Comparaison 2015-2016 / 2014-2015





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

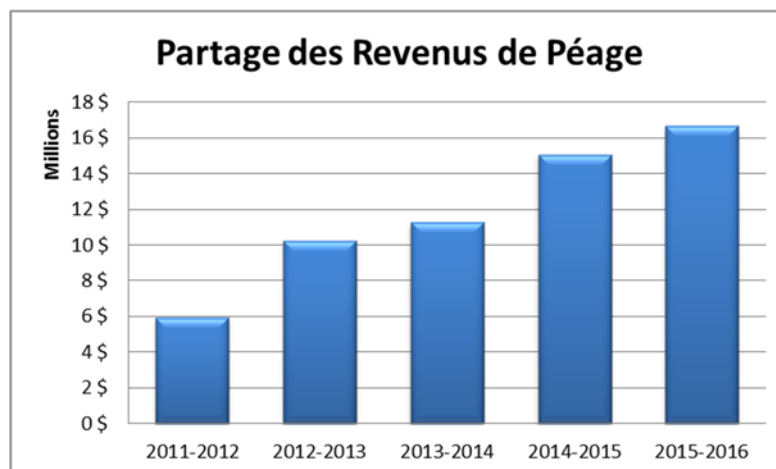
Des revenus de 16,6 millions de dollars pour le Ministère en 2015-2016

L'entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'entente de partenariat.

Pour la cinquième année d'exploitation, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 16,6 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage en hausse, comparativement à 15,0 millions de dollars l'année précédente. Après cinq années d'exploitation, le montant cumulé atteint 59,0 millions.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

Pour connaître la grille tarifaire en vigueur entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016, veuillez vous référer à l'annexe du présent rapport. L'entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année. Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de seuils d'achalandage tel que prévu dans l'entente de partenariat.





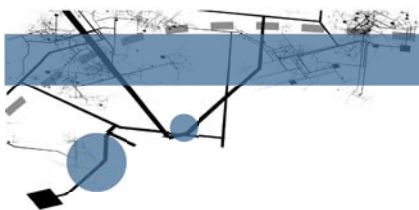
4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

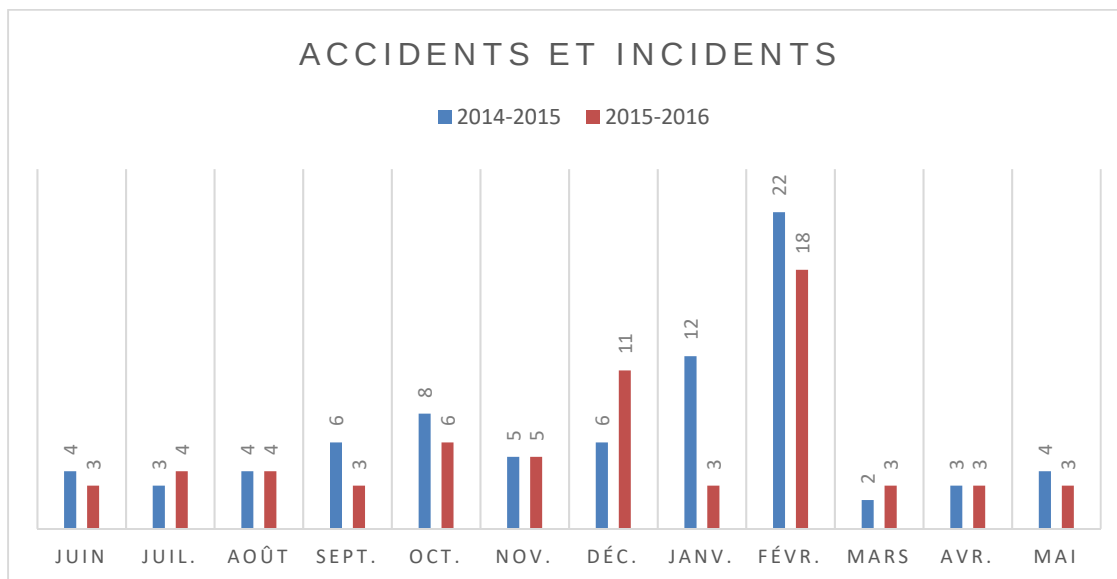
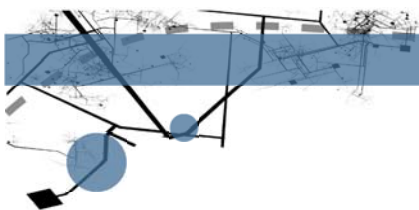
Interventions et accidents – Année 2015-2016					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2015	1	2	43	0	67
Juillet 2015	2	2	45	0	81
Août 2015	1	3	43	0	73
Septembre 2015	2	1	43	0	68
Octobre 2015	2	4	47	0	61
Novembre 2015	1	4	42	0	81
Décembre 2015	3	8	34	2	69
Janvier 2016	2	1	38	0	60
Février 2016	8	10	73	0	82
Mars 2016	0	3	46	0	62
Avril 2016	3	0	41	1	55
Mai 2016	2	1	38	0	50
TOTAL	27	39	533	3	809



Interventions et accidents – Année 2014-2015

	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de route ⁴	Assistance à l'utilisateur ⁵
Juin 2014	1	3	33	0	56
Juillet 2014	2	1	26	0	56
Août 2014	2	2	46	1	78
Septembre 2014	5	1	48	2	80
Octobre 2014	4	4	37	1	53
Novembre 2014	1	4	41	0	72
Décembre 2014	1	5	36	0	67
Janvier 2015	4	8	54	0	81
Février 2015	8	14	51	0	99
Mars 2015	1	1	38	0	42
Avril 2015	1	2	34	0	43
Mai 2015	2	2	48	0	92
TOTAL	32	47	492	4	819

1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de Partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).



4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de cette année d'exploitation, soit de juin 2015 à mai 2016, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et CA25, les inspections suivantes ont été effectuées :

- **Inspection des structures**

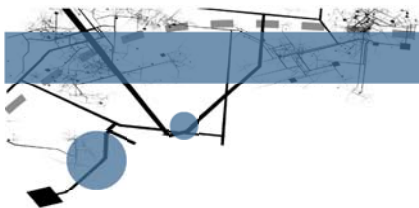
Une inspection annuelle a été faite selon les exigences du Ministère. Cette inspection a été réalisée du 9 au 15 juin 2015. Aucune déficience majeure n'a été constatée lors des inspections.

- **Inspection des chaussées**

Les mesures de l'indice de rugosité international (IRI) pour la période hivernale ont été faites en mars 2016.

L'évaluation de l'uni, l'orniérage et les fissures des chaussées ont été réalisés le 20 mai 2016.

Le rapport des mesures de l'adhérence a été reçu en août 2014 et analysé par la suite. L'analyse de ceux-ci montre des résultats conformes aux normes sauf pour un tronçon de 900 mètres situé dans la bretelle M (collectrice A25 Nord pour A440 Ouest). Une intervention a été faite en octobre 2015 pour effectuer les correctifs.



Les mesures de relevés d'adhérence ont été planifiées pour la fin mai.

- **Inspection des infrastructures**

Dispositifs de retenue et atténuateur d'impact : du 1^{er} au 31 juillet 2015

Abords des routes : du 15 juin au 10 juillet 2015

Drainage : du 30 juin au 23 juillet 2015

Éclairage : 30 juin au 29 juillet 2015 et 11 avril au 27 mai 2016

Signalisation : 30 juin au 30 juillet 2015 et 14 avril au 21 avril 2016

Télésurveillance : du 30 juin au 15 juillet

Aucune déficience majeure n'a été constatée lors des inspections.

4.3 Travaux

Il n'y a pas eu de travaux majeurs par CA25 au cours de la période de juin 2015 à mai 2016. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

Voici une liste de certains travaux faits durant l'année :

Infrastructures

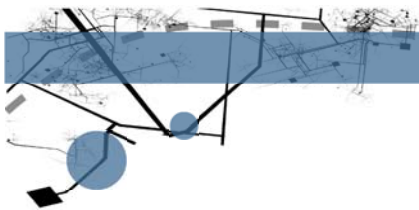
- Balayage et nettoyage des voies de circulation et des accotements
- Balayage et nettoyage afin d'enlever les débris
- Nettoyage de la piste multifonctionnelle
- Nettoyage des structures
- Enlèvement des graffitis
- Ramassage de carcasses d'animaux

Chaussée

- Réparation de nid de poule sur le pont en direction Nord

Dispositifs de retenue

- Entretien des dispositifs de retenue et atténuateur d'impact
- Réparation des dispositifs de retenue et atténuateurs d'impact



Entretien d'hiver

- Effectuer le déneigement
- Réaliser le déneigement des dispositifs de retenue
- Effectuer le déglacage

Abords de route

- Entretien des espaces verts, talus et aménagements paysagers
- Faire les tontes de gazon
- Réparation des clôtures
- Entretien des écrans antibruit
- Entretien des bordures, trottoirs, musoirs, caniveaux

Entretien des structures

- Entretien des structures Montréal
- Entretien des structures Laval
- Entretien du pont principal
- Programme d'entretien des structures

Système de télésurveillance

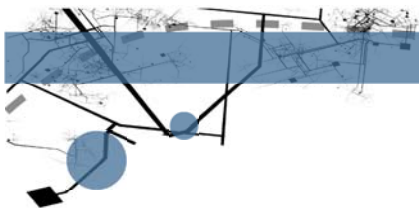
- Entretien et Réparation du système de caméras
- Réactivation du Système de détection des véhicules suite aux appels du Ministère
- Entretien des bâtiments

Suivi environnemental

- Analyse de la qualité de l'eau de surface

Le Ministère est informé sur une base mensuelle des activités d'entretien effectuées. Des audits sont réalisés de façon régulière par ce dernier afin de s'assurer du respect des exigences prévues à l'entente de partenariat. Le système qualité de CA25 qui est en place prévoit aussi un programme d'audits internes et externes.

Pour la prochaine année d'exploitation, le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le pont à péage de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, des avis de paiement sont envoyés à l'adresse enregistrée à la SAAQ du propriétaire du véhicule ayant passé sur le pont.

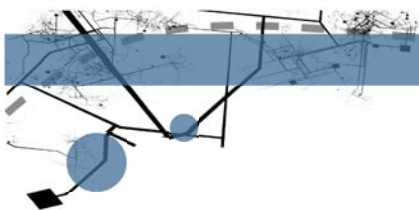
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les deux principaux sont les suivants : le nombre d'essieux et la hauteur du véhicule. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

5.1 Comptes clients

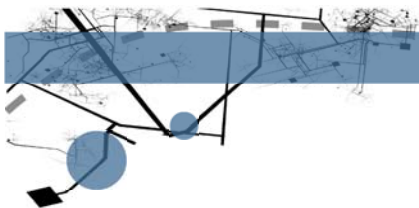
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la cinquième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 237 244 en mai 2016, en hausse comparativement à 224 676 en mai 2015.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3,15 \$ (montant indexé au 1^{er} juin de chaque année) par passage, en plus du tarif de péage.



Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2015-2016

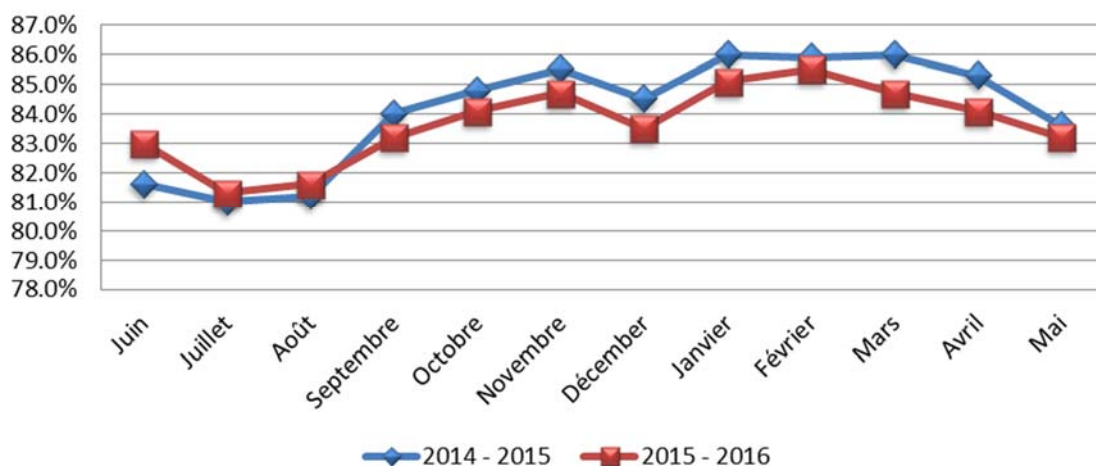
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2015	226,125	11,336	237,461	1,381,884	1,147,363	83.0%
Juillet 2015	227,404	11,440	238,844	1,272,958	1,035,209	81.3%
Août 2015	228,874	11,503	240,377	1,332,341	1,087,457	81.6%
Septembre 2015	230,137	11,630	241,767	1,375,777	1,144,728	83.2%
Octobre 2015	231,295	11,733	243,028	1,399,578	1,176,830	84.1%
Novembre 2015	232,185	11,803	243,988	1,343,081	1,138,065	84.7%
Déc. 2015	232,451	11,825	244,276	1,234,553	1,031,440	83.5%
Janvier 2016	233,332	11,895	245,227	1,198,354	1,020,352	85.1%
Février 2016	233,845	12,338	246,183	1,180,910	1,009,374	85.5%
Mars 2016	234,285	12,430	246,715	1,302,968	1,103,572	84.7%
Avril 2016	235,601	12,613	248,214	1,370,816	1,153,248	84.1%
Mai 2016	237,244	12,806	250,050	1,457,883	1,213,115	83.2%



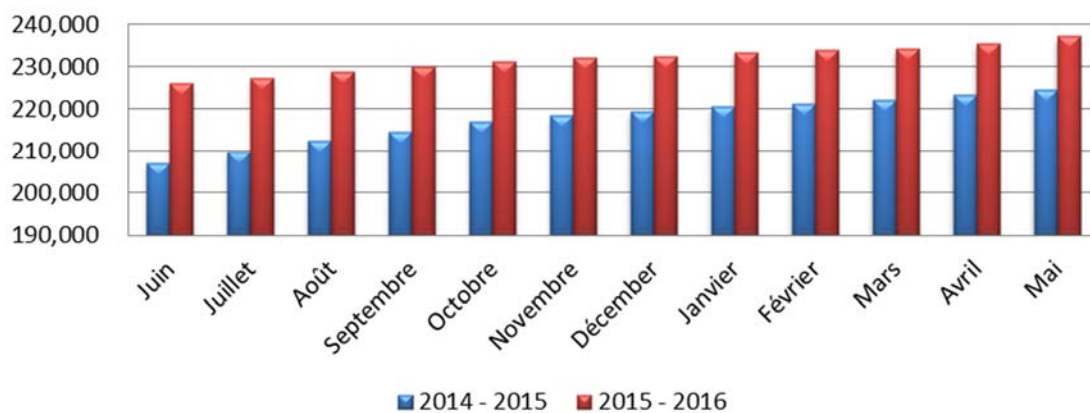
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2014-2015

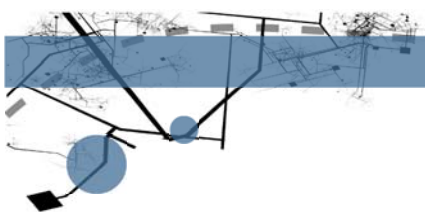
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2014	207,013	9,973	216,986	1,409,072	1,150,234	81.6 %
Juillet 2014	209,832	10,231	220,063	1,375,655	1,113,738	81.0 %
Août 2014	212,638	10,457	223,095	1,409,902	1,145,293	81.2 %
Septembre 2014	214,800	10,559	225,359	1,461,985	1,228,258	84.0 %
Octobre 2014	216,982	11,906	228,888	1,500,328	1,272,502	84.8 %
Novembre 2014	218,567	12,036	230,603	1,372,879	1,173,239	85.5 %
Déc. 2014	219,584	10,836	230,420	1,263,341	1,067,659	84.5 %
Janvier 2015	220,677	10,973	231,650	1,225,623	1,053,637	86.0 %
Février 2015	221,267	10,966	232,233	1,191,335	1,022,907	85.9 %
Mars 2015	222,212	11,140	233,352	1,324,728	1,138,743	86.0 %
Avril 2015	223,448	11,240	234,688	1,365,723	1,164,836	85.3 %
Mai 2015	224,676	11,249	235,925	1,446,367	1,209,470	83.6 %

Taux d'utilisation (passage) avec compte

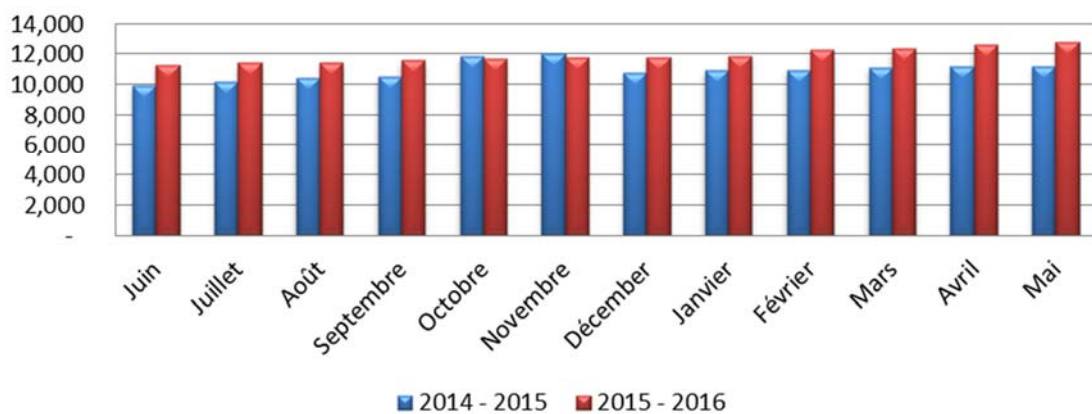


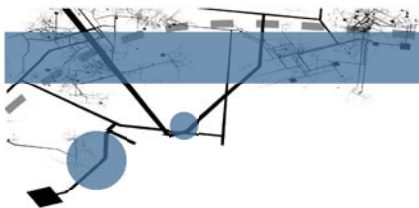
Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo

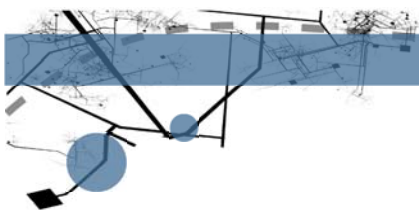




5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la cinquième année d'exploitation, une moyenne d'environ 24 000 interactions (appels, courriels, comptoir) par mois ont lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle. La majorité des demandes concernaient la maintenance de compte, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

	Plaintes – Année 2015-2016		
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2015	1,381,884	10	3
Juillet 2015	1,272,958	9	2
Août 2015	1,332,341	6	0
Septembre 2015	1,375,777	5	2
Octobre 2015	1,399,578	4	0
Novembre 2015	1,343,081	13	7
Déc. 2015	1,234,553	9	4
Janvier 2016	1,198,354	13	6
Février 2016	1,180,910	11	7
Mars 2016	1,302,968	3	1
Avril 2016	1,370,816	10	2
Mai 2016	1,457,883	5	0



Plaintes – Année 2014-2015			
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2014	1 409 072	11	1
Juillet 2014	1 375 655	12	1
Août 2014	1 409 902	14	3
Septembre 2014	1 461 985	18	1
Octobre 2014	1 500 328	34	4
Novembre 2014	1 372 879	33	4
Déc. 2014	1 263 341	24	3
Janvier 2015	1 225 623	35	1
Février 2015	1 191 335	27	1
Mars 2015	1 324 728	26	1
Avril 2015	1 365 723	22	5
Mai 2015	1 446 367	14	1

6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE (juin 2015 à mai 2016)																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,58\$		1,10\$		1,58\$		1,10\$				1,10\$				1,10\$	
Catégorie C, tarif par essieu	3,16\$		2,20\$		3,16\$		2,20\$				2,20\$				2,20\$	

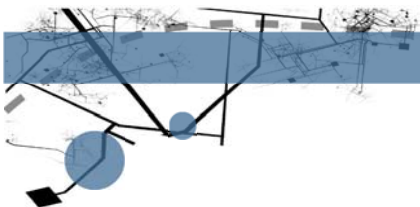
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ : Période hors pointe du jour

PPPM : Période de pointe du soir

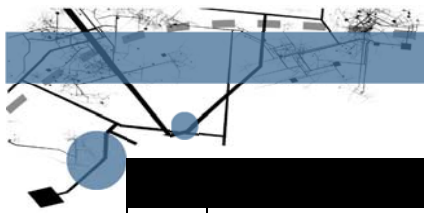
HPS : Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,05\$	1,05\$	1,05\$
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,63\$	2,63\$	2,63\$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,15\$	3,15\$	3,15\$
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{ère} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	5,26\$	5,26\$	5,26\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	31,00\$	31,00\$	31,00\$

* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux qui s'appliquent pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte client



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	36,79\$	36,79\$	36,79\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 2% par mois, composé mensuellement **, soit 26,8% annuellement		

** Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

